

# La Lettre de Lot et Tolzac

Le moulin de Coulx



La mairie de Castelmoron-sur-Lot



L'Eglise de Saint-Pastour



La Commanderie Templière de Le Temple-sur-Lot

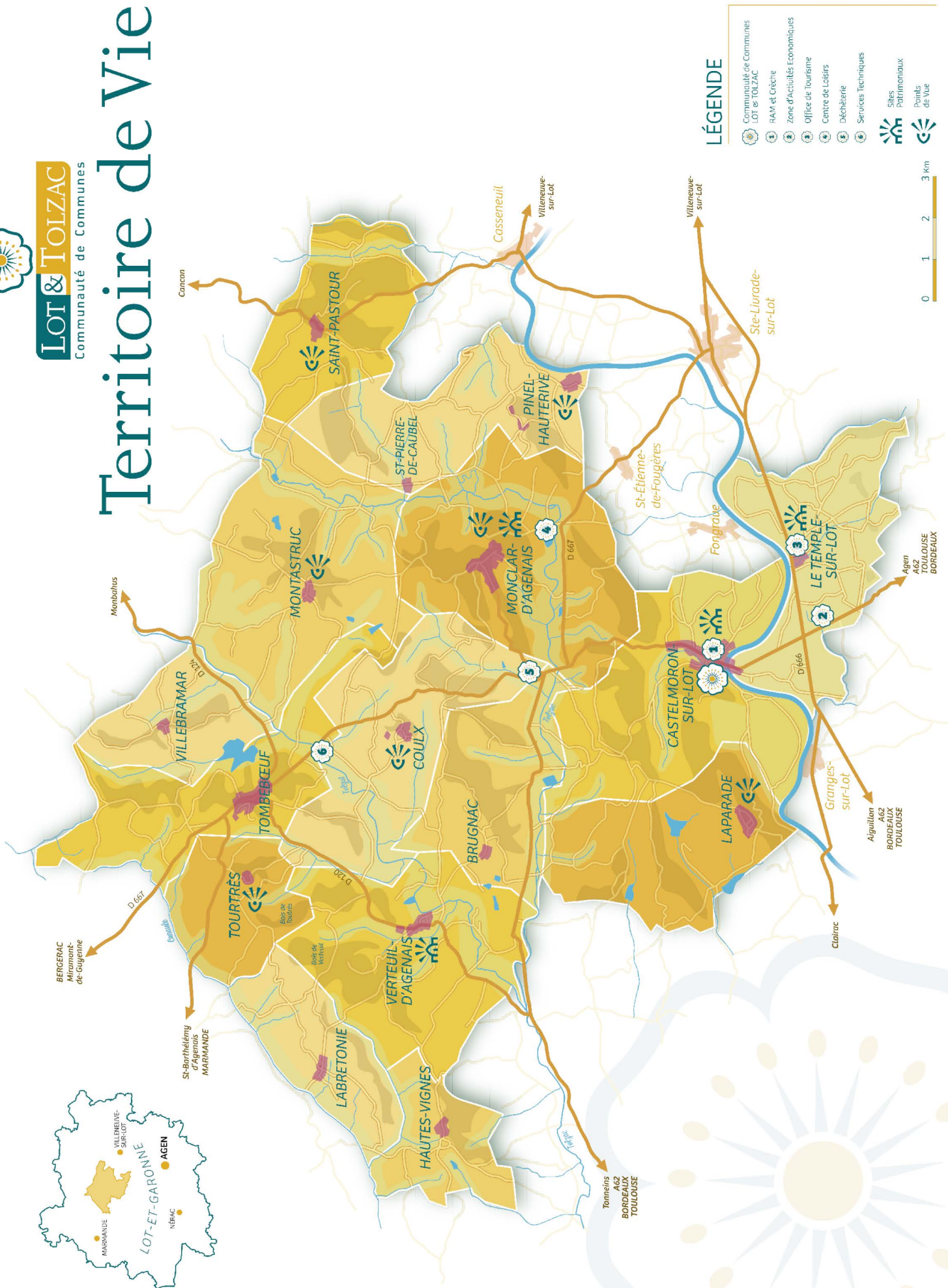


La halle de Laparade



[www.lotetolzac.fr](http://www.lotetolzac.fr)





## Le Mot de la Présidente

Line LALAUrie



Laissons derrière nous ces deux dernières années de mise à l'épreuve face à la crise sanitaire qui ont profondément modifié nos habitudes et nos comportements au point de nous faire renoncer à ces temps conviviaux et partagés qui font la richesse de notre quotidien, pour 2022 je vous souhaite le meilleur pour chacune et chacun d'entre vous.

Une attitude quotidienne responsable et pleine de bon sens, appuyée de la vaccination sera le gage de la réussite de ce combat collectif que nous finirons par gagner.

Malgré ce contexte, la motivation de vos élus communautaires ne s'est pas altérée et la **solidarité intercommunale** déjà existante a pris tout son sens. Nous veillons à améliorer les services à la population et à maintenir leur efficacité afin d'assurer la qualité de vie qui nous est reconnue et qui déterminera notre avenir.

Aussi en 2021, suite au désengagement de l'Etat, nous avons ouvert un **service urbanisme** qui instruit sur place et pour le compte des communes les différentes demandes, permis de construire, certificat d'urbanisme, etc ... , sa **proximité** apporte de l'**efficacité** et réduit les délais d'instruction.

Un **Espace France Services** a également été labélisé à la Poste de Castelmoron-sur-Lot, il est ouvert à tous les habitants du territoire. Il contribue à effacer les effets de la fracture numérique liés aux démarches administratives en ligne obligatoires et rend un énorme service à la population.

L'année 2021 marque aussi la concrétisation avec l'Etat et le Département de deux contrats de territoire importants qui s'inscrivent dans le plan de relance et ont vocation à rayonner sur l'ensemble de nos quinze communes pour plusieurs années.

Le premier concerne le dispositif « **Petites villes de demain** ». La Communauté de Communes pourra bénéficier d'un soutien spécifique de l'Etat

pour élaborer et mettre en œuvre les projets de revitalisation dans les communes centre. L'opération de rénovation de l'habitat que nous engageons en 2022 concernera les propriétaires occupants et bailleurs. Elle s'inscrit dans la transition énergétique et permet de soutenir entreprises et emplois.

Le second, le **Contrat Territorial de Relance** et de Transition Ecologique regroupe quatre intercommunalités de la Vallée du Lot, il s'agit d'un projet de territoire ambitieux pour la période 2020/2026.

Nous veillerons à que ces contrats permettent de consolider et d'accélérer les projets sur notre territoire.

A la lecture de ce bulletin, vous constaterez que la Communauté des Communes apporte un nombre important de **services à la population** et mène des **projets d'investissement ambitieux**. Fonctionner peut parfois relever du défi, **nos compétences sont larges, nos moyens humains et financiers limités**. Nous devons améliorer notre capacité financière et nous nous interrogeons sur la faiblesse de nos ressources fiscales.

Notre communauté est multiple, **le débat y est riche et respectueux**, je salue l'engagement des élus communautaires et remercie tous les **agents** de la collectivité pour leur action au service de nos concitoyens.

Je vous souhaite une bonne lecture et une très belle année 2022.

## Sommaire

- Territoire de Vie 4
- Développement 10
- Voirie 13
- Environnement 14
- Tourisme 16
- Jeunesse 18
- Urbanisme et habitat 21





## Hommage à Bernard GENESTOU, un Président bâtisseur

Après une vie publique bien remplie, sept mandats, Bernard GENESTOU nous a quitté le 23 août 2021 à l'âge de 84 ans.

Par son parcours et sa longévité, près de quarante ans de vie publique, il aura marqué l'histoire du département et celle de notre territoire.

Il débuta sa carrière en 1971 en tant qu'élus municipal, 1<sup>er</sup> adjoint, puis Conseiller Général du canton de Castelmoron en 1975, en charge des finances du département auprès du Président Jean FRANCOIS PONCET, il est élu maire de la commune de Castelmoron-sur-Lot en 1977.

Il fut le fondateur de notre Communauté de communes « Lot-et-Tolzac ». Il aura réussi, avec l'appui de François DE RICHEMONT, alors maire et Conseiller Général, le challenge de fédérer les élus de la plaine et des côtes en réunissant les communes des deux cantons, Castelmoron et Monclar, un territoire où les citoyens se sentiront

bien et dans lequel les élus pourront construire ensemble. Il en a assuré la présidence pendant dix-sept ans, jusqu'en 2014, date à laquelle il décida de se retirer de la vie publique.

Notre communauté a ainsi été créée sur des valeurs de bon sens, des relations de confiance, dans le respect de chacun, elle est authentique et bénéficie à ce jour d'une reconnaissance dans notre territoire rural.

Le Président GENESTOU, visionnaire, en aura bâti les fondations qui lui permettent aujourd'hui d'aller de l'avant et de se projeter dans l'avenir. Il aura su saisir les opportunités offertes par ses fonctions et en faire bénéficier nos collectivités.

Nous rappellerons ses principales réalisations sur le territoire intercommunal :

- Création de la **zone d'activités économique** de 7 hectares sur la commune de Le Temple-sur-Lot, qui a permis aux élus du mandat suivant de réaliser le village d'entreprises et d'artisans,

- Au niveau du social et de la jeunesse, la construction d'un **centre de loisirs** sur la commune de Monclar d'Agenais ouvert aux enfants de la communauté et au-delà,

- Au niveau tourisme, la mise en place d'un **Office de Tourisme Intercommunal** dont le siège se situe au cœur du village de Le Temple-sur-Lot,

- Pour le monde rural auquel il tenait, il aura institué une prime d'installation pour les **jeunes agriculteurs**, une première, à l'époque, pour le département.

Bernard GENESTOU nous laisse une empreinte indéniable, il restera pour nous un modèle par son attachement à l'intérêt général, son respect des deniers publics, ses qualités de gestionnaire mais aussi sa droiture et son désintéressement.

Nous nous souviendrons des moments conviviaux partagés, de sa générosité et de l'humanisme qu'il était avant tout.

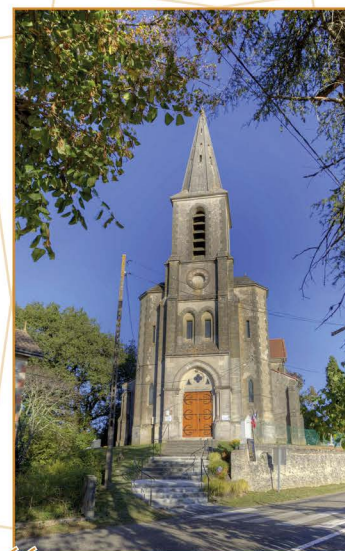
Line LALaurie

## A la découverte de deux communes du territoire

### Brugnac

Population : 191 habitants  
Superficie : 14.7 km<sup>2</sup>

L'ancienne école du village, fermée en 1968, abrite aujourd'hui la mairie. Les salles de classe sont devenues salle des fêtes et salle de la commune. Construite vers 1848, l'école avait la particularité d'être située géographiquement au centre de la commune, afin d'en faciliter l'accès à tous les enfants qui s'y rendaient à pied, ce qui en fait de nos jours une mairie isolée en pleine campagne. La Maman de François Truffaut, Jeannine De Montferrand, a été élève dans cette école et aujourd'hui, repose dans le cimetière de Brugnac, la famille de François Truffaut.



“ Eglise paroissiale Saint-Pierre

L'Eglise paroissiale St Pierre, dont il est fait mention dès 1309, a souffert du vandalisme huguenot jusqu'à sa démolition. Elle fut rebâtie à partir de 1874, dans un style gothique par le prêtre de l'époque, Bernard Capdegelle, sur le même emplacement. Il eut d'abord à vaincre l'opposition systématique du Conseil Municipal, qui refusa tout crédit et empêcha toute participation de l'Etat. Le Conseil craignait en effet, que la construction d'un tel monument sur un monticule de terre apportée, ne s'effondre.



“ Vue sur la commune de Brugnac

L'Eglise St Hilaire de Verdegas, datant du XII<sup>ème</sup> siècle, de style roman, fut rattachée à Brugnac en 1826, et restaurée en 1999. En 1770, les trois paroisses, St Pierre de Brugnac, St Hilaire de Verdegas et Notre Dame de Cambes (aujourd'hui en ruines), abritaient 190 foyers, ce qui représentait une population de 1 350 habitants.

Sur le territoire de la commune, diverses activités vous sont proposées :

#### - La ferme découverte du Chaudron Magique

Installée depuis près de 40 ans, la famille LAVOYER fait de l'élevage de chèvres (laitières et angoras) pour proposer fromages lactiques (cabécous, bûches, etc.) et yaourts, ainsi que des vêtements chauds en mohair. Ils proposent également des farines de blés anciens de pays, de seigle ou encore de maïs, ainsi que de la charcuterie à partir de viande de chèvres et de porcs gascons de la ferme.

La ferme du Chaudron Magique est également un site touristique qui propose des visites ludiques de la ferme pour petits et grands, ainsi que des ateliers (fabrication de pain ou encore de fromage).

#### - Le Domaine du Cheval Blanc

Ce domaine de 10ha réunit plusieurs gîtes pour accueillir vacanciers, mariages ou encore séminaires dans un cadre convivial et champêtre. Le restaurant accueille des repas de groupe mais également les individuels lors de soirées à thèmes ou des brunchs. Sur le domaine, est aussi cultivé le safran. Il existe d'ailleurs une boutique où vous pourrez trouver des produits à base de safran mais également les mets d'autres producteurs locaux.

#### - Le Ranch des Centaurées

Encadré par une professionnelle diplômée, le ranch est un centre d'équitation western qui propose des cours, des randonnées et des balades à cheval, poney et dos d'ânes. Le ranch propose également une pension d'équidés, l'éducation et le débouillage des jeunes chevaux ou encore le travail sur la communication entre cheval et cavalier.

#### - La ferme de Baruteau

A la ferme de Baruteau, Pierre élève les cochons et Fabienne les cuisine. Vous pourrez trouver à la boutique viandes de porc (chair à saucisse, échine, etc.), charcuterie (coppa, jambon, etc.) et conserves (jambonneau, pâté, etc.). Des visites et dégustations sont proposées ponctuellement, permettant de connaître d'avantage l'élevage et la transformation des cochons.



# Territoire de Vie

## Pinel-Hauterive - Saint Pierre de Caubel

Population : 577 habitants  
Superficie : 21.8 km<sup>2</sup>



Blason de la commune  
de Pinel-Hauterive -  
Saint Pierre de Caubel

La commune de Pinel-Hauterive - Saint Pierre de Caubel est le **regroupement de trois communes**.

Les raisons historiques à ce regroupement sont liées à un acte de fusion de Hauterive avec Pinel en 1895 et un acte de fusion-association entre Pinel-Hauterive et Saint Pierre de Caubel en 1972. De fait, depuis ce dernier acte, la commune est dotée de deux édiles :

- Le maire de la commune Pinel-Hauterive-Saint Pierre de Caubel : M. Jean-Pierre SAGNETTE

- Le maire délégué M. René DE MOOR, pour Saint Pierre de Caubel.

Les trois bourgs associés forment une étroite bande de terre en majeure partie sur les coteaux molassiques, délimitée par le Lot au Sud-Est et bordée par le Tolzac à l'Ouest. Le point culminant est à 204m, et le point le plus bas est à 37m.

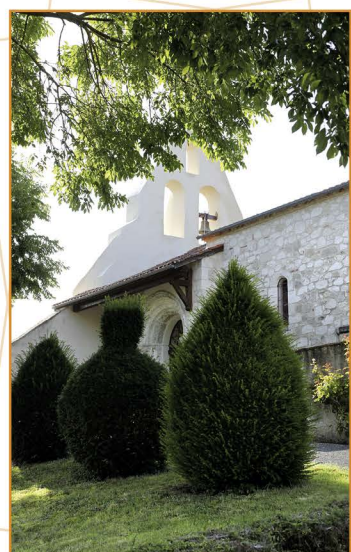
**Hauterive (plaine) :** Situé en bord de Lot, et implanté à un point de contrôle sur la rivière, Hauterive constituait une étape pour la navigation, un lieu de péage pour les gabarres, mais aussi une navette (barge) vers l'autre rive. Le village fut construit probablement dès le moyen-âge, autour d'une motte castrale dont les remparts furent démolis après le traité de Paris de 1229 par le comte de Toulouse Raymond VII. L'église S<sup>te</sup> Catherine d'Hauterive, après de nombreux réaménagements, conserve

encore un beau baptistère et un retable.

**Pinel (côteaux) :** Situé sur la partie haute et centrale de la commune, accueille la mairie des trois bourgs.

L'Eglise paroissiale Notre-Dame est une petite église romane du XI-XII<sup>ème</sup> siècle pourvue d'un clocher-mur avec sa cloche ancienne du XVII<sup>ème</sup> siècle. Elle fut dévastée par les Huguenots et dépouillée de ses ornements en 1752, l'église fut assez rapidement remeublée. En 1865, le maître autel (dédié au rosaire) et l'autel Saint Joseph sont pourvus de tableaux, l'édifice dispose entre autres d'une chaire et d'un confessionnal.

**Saint Pierre de Caubel (plaine et côteaux) :** fut successivement Saint-Pierre de Belvès, Saint-Pierre des Bois, Caubel, Saint Pierre de Caubel ! Jusqu'en 1972, Saint Pierre de Caubel fut une commune autonome. Les impératifs préfectoraux suggèrent association, ce sera fusion-association. Ainsi, la commune conserve son état civil et, par l'intermédiaire de son maire délégué, son autonomie policière. En 1978, les Caubelois ont voté pour retrouver leur autonomie, mais sans succès (vote de Saint Pierre + Pinel), puis Pinel-Hauterive a demandé la fusion simple, sans plus de succès.



« Eglise paroissiale Notre-Dame

### Patrimoine et loisirs :

- Le **Château de Missandre** du XV<sup>ème</sup> siècle, actuellement gîtes et chambres d'hôtes à Saint Pierre de Caubel et le Château de Caussade, propriété privée.

- Deux **maisons à empilage**, une **maison de maître** et un **manoir** (Manoir de Cabirol)

- Un **moulin à farine** dit de «Madone» sur le Tolzac en fonctionnement jusque dans les années 1950, propriété privée.

- L'**Eglise de St Pierre** ravagée par les Huguenots en 1572 qui brisèrent les autels, détruisirent portes et verrières, fut reconstruite en 1666 par le sieur de Caussade.

- Deux **chemins de randonnée** sont répertoriés par le Comité Départemental de Randonnée : « La balade de Matalinots » (3.4 km) et la boucle « Saint Pierre de Caubel - Auzac » (12.2 km). **Cette seconde randonnée doit être modifiée très bientôt afin de prendre en compte la création du Lac de Caussade.** Un sentier est en cours de référencement au « Pech de Pasture ».

- L'**aire de jeux de Hauterive**, désormais accessible pour les extra-communaux par un pass acheté en Mairie.

- L'associatif : Club de marche, « **Les Marcheurs des 3 Clochers** » le Théâtre « **La Poudre Aux Yeux** » le club « **des Quatre Manoirs** ».

# Territoire de Vie

## A la découverte d'une entreprise du territoire

Retrouvez à chaque Bulletin communautaire un zoom sur une entreprise du territoire.

Si vous souhaitez que votre entreprise apparaisse sur les prochains Bulletins, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes !

### La Ferme des 3 soleils à Labretonie : des fruits à coque 100% locaux



La famille Tesson (André et Nadine, ainsi que leurs 2 fils Dimitri et Anthony) est bien connue du paysage agricole de Labretonie. Après avoir longtemps produit céréales et volailles, ils ont pris le pari il y a 7 ans de mettre en place une **filière de production bio de fruits à coque en circuit court**.

Avec un objectif de **200 Ha de vergers sur 338 Ha d'exploitation**, dont les ¾ sont situés à Labretonie, la Ferme des 3 soleils produit des noisettes (25 000 arbres) et des noix (9 000), mais aussi des amandes (7 000), des noix de pécan (5 000), et bientôt des pistaches (2 400), des olives (360) et du poivre du Sichuan. Face à une consommation française de 1 000 tonnes/an, mais avec aucune production française, les Tesson visent 10% du marché français de la transformation de **noix de pécan**. Ils sont d'ailleurs aujourd'hui officiellement **agréés vendeurs de plans de pécan français**.

Côté exclusivité, la Ferme des 3 soleils a également produit cette année quatre tonnes de pipas «issues de semences françaises». Inédit. Jusqu'à présent, la semence était produite en France mais exploitée en Espagne. Désormais, le circuit complet se fait ici, en Lot-et-Garonne.

Tous leurs produits sont à retrouver dans **la boutique de vente directe** qui porte leur nom (marque déposée !), boutique installée à Gontaud-de-Nogaret depuis 1 an.

Sans cesse en réflexion sur de nouvelles idées de développement, les Tesson ont déjà investi 2,5 millions d'euros pour accompagner leur transformation (achat de plants, machines agricoles et de transformation des produits) dans une démarche globale. Et des machines, il leur en faut presque une pour chaque type de culture ...

En 2021, le groupe a remporté le **prix «carrefour & jeunes agriculteurs» au concours «Innover à la campagne»**. Ils devraient donc bénéficier de la présence de leurs produits en rayon pendant 1 an dans les magasins Carrefour.

Pour demain, les Tesson ont en tête de créer une **chaîne de production** pour assurer eux même la transformation des produits sur l'exploitation à partir de la récolte 2021 : amandes au chocolat, pistaches grillées ou encore barres de fruits secs destinées aux athlètes des Jeux Olympiques de 2024 ...

On en salive déjà !

Boutique « Ferme des 3 soleils »  
fermedes3soleils@gmail.com  
f : @fermedes3soleils



### La compétence Mobilité

Depuis juillet 2021, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac s'est vu transférer la **compétence mobilité** et devient **Autorité Organisatrice de Transport**. Cette prise de compétence est issue de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui prévoyait que l'ensemble du territoire national devait être, au **1<sup>er</sup> juillet 2021, couvert par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**. Les Communautés de communes, si elles le souhaitaient, pouvaient se saisir de cette compétence.

**Considérant que la CCLT souhaite :**

- **Construire un projet de territoire** avec une stratégie locale de mobilités,
- Décider des **services de mobilité** qu'elle souhaite organiser sur son territoire,
- Rechercher des solutions de mobilité qui correspondent à la **réalité des besoins** comme l'encourage la loi LOM,
- Participer aux projets concernant la **mobilité** sur son territoire,

Les élus communautaires ont donc décidé de se saisir de cette nouvelle compétence en juillet 2021. Une des premières actions est la participation de la CCLT à l'étude départementale menée par la DDT sur la **mobilité des publics fragiles**. Également, il s'agira de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour recenser l'**offre de mobilité déjà existante**.

L'exercice de cette nouvelle compétence se fera en tenant compte des spécificités locales ainsi que des moyens financiers et techniques de notre collectivité

Le transport scolaire reste toutefois de compétence régionale.

Stéphanie ARNAUD-GRANET  
Communauté de communes Lot-et-Tolzac,  
05 53 84 58 42, direction@cclt.fr



## Présentation des services de l'ADMR sur le territoire

L'ADMR se décompose en deux associations sur le territoire du Lot-et-Tolzac : **ADMR Verteuil – Coulx** et **ADMR PALOMA**.

### ADMR PALOMA : Maison d'accueil de Coulx et de Le Temple-sur-Lot

Les maisons d'accueil de Coulx et de Le Temple-sur-Lot **accompagnent les personnes âgées du territoire et leur famille**.

Depuis le début de la pandémie **les maisons d'accueil se sont adaptées** : règles d'hygiène et protocoles sanitaires, accueil de jour déplacé dans la salle des fêtes de Coulx pour éviter le brassage entre les personnes de l'accueil de jour et de l'hébergement temporaire.

En 2021, avec la mise à disposition des vaccins, **2 campagnes de vaccination ont été organisées** pour l'ensemble des résidents et des professionnels des maisons d'accueils. Des personnes de la commune ont pu bénéficier des doses restantes.

L'année 2021 est aussi marquée par les **projets et la pérennisation**

**des services** rendus par les maisons d'accueils :

- **L'EHPAD hors les murs** qui propose aux personnes âgées à domicile une visite bienveillante matin et soir ainsi que la possibilité de maintenir un lien social lorsque les familles sont éloignées physiquement. Cela permet de **repousser les limites et de rester le plus longtemps possible à domicile**. Ce service fonctionne aussi les samedis, dimanches et jours fériés.

- **L'hébergement en urgence**, lors des inondations, de situations rendant le maintien à domicile impossible temporairement et brutalement. Cette possibilité d'accueil en urgence est accompagnée par l'Agence Régionale de Santé.

L'ADMR PALOMA a aussi un **service de coordination de parcours**



(MAIA) sur la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) Marmande-Tonneins.

### Accueil temporaire 15 lits, d'une nuit jusqu'à 3 mois consécutifs

**Soulager les familles** suite à une hospitalisation, **apporter un temps de répit**, rompre la solitude et stimuler la reprise d'autonomie

### Accueil de jour Accueil à la journée de 9h à 17h, possibilité de transport

Lieu d'écoute et de soutien qui **favorise le bien-être par le plaisir** de réaliser des activités à plusieurs en toute convivialité (gym douce, activités manuelles et sensorielles, etc

## Une Fête des familles réussie malgré une météo peu clémente

Malgré une météo très automnale en début de journée, la Fête des familles a attiré près de **300 personnes** samedi 18 septembre 2021 au Centre de loisirs de Monclar.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a groupé sa traditionnelle «Fête de la Communauté» aux **10 ans du Centre de loisirs intercommunal** pour en faire un événement à destination des familles du territoire : La Fête des familles.

Entre 70 et 80 familles se sont donc retrouvées de 15h à 21h au Centre de loisirs de Monclar autour de divers temps forts :

- De 15h à 18h30 des animations étaient mises en place pour les enfants : jeux géants avec le **Ludobus**, pêche aux canards et coloriages avec les animateurs du Centre de loisirs, et le spectacle « Les chuchotes en caravane » avec la **Compagnie Chuchonto** pour les plus petits ; jeux de société avec **Guyajoux** et escape game sur le thème Harry Potter avec **La Brigade d'Animation Ludique** pour les plus grands ;



« La compagnie Chuchonto avec leur spectacle « Les chuchotes en caravane » »



« Les jeux de société de Guyajoux »

- A 21h la journée s'est terminée en beauté avec le feu d'artifice tiré depuis les abords du Lac du Magre.

Pour l'organisation de cet événement, la Communauté de communes a obtenu une aide financière de la part du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité).

Devant la satisfaction des personnes présentes, des prestataires, des producteurs locaux et des élus, une réflexion sera menée pour la pérennité de cet événement.

## France Services dans la Poste de Castelmoron-sur-Lot

Les **bureaux de poste labélisés France Services** participent pleinement à l'ambition du gouvernement de rapprocher les **Français des services publics** dont ils ont besoin et à **réduire la fracture numérique**.

Ils réunissent en un même lieu l'accès aux opérateurs de services publics français et mettent à disposition des usagers ordinateur, tablette, imprimante et scanner. Des chargés de clientèle sont spécialement formés pour les bureaux France Services. En complément, les usagers ont la possibilité de **prendre rendez-vous avec un expert de l'un des partenaires** dans un espace confidentiel du bureau de Poste, en présentiel ou en visioconférence, pour réaliser leurs démarches.

**Christophe MAUPUY**, chargé de clientèle France Services à Castelmoron-sur-Lot explique : « *Il vous suffit maintenant de me contacter. Les chargés de clientèle France Services vous aident dans toutes vos démarches administratives de la plus simple à la plus complexe. Nous vous accompagnons pour créer votre boîte mail pour correspondre avec les organismes publics, pour préparer votre retraite, pour vous aider à faire votre déclara-*

*tion d'impôts, modifier vos échéances des différents impôts, réaliser votre carte grise... et tout cela : gratuitement ».*

France Services se trouve dans les locaux de La Poste de Castelmoron-sur-Lot et est ouverte aux mêmes horaires à **tous les administrés de la Communauté de communes**.

**Horaires** : Mardi : 9h-12h ; 13h30-16h15 / Mercredi à vendredi : 9h-12h ; 13h30-16h30 / Samedi : 9h-12h

### Les services du quotidien dans les locaux France Services

- **Allocations familiales** : déclaration de changement de situation, demande d'aides (RSA, prime d'activité, APL, etc.).
- **L'Assurance Maladie** : demande de carte vitale, suivi des remboursements, déclaration de changement de situation, téléchargement des attestations de droits.
- **CARSAT Retraite et Santé au Travail** : simulation pour la retraite, information sur les droits.
- **Finances Publiques** : déclara-



« Les locaux de France Services à la poste de Castelmoron-sur-Lot »

tion et paiement des impôts, renseignement sur les taxes (taxe d'habitation, taxe foncière, etc.) ou encore sur le prélèvement à la source.

- **Ministère de l'Intérieur** : pré-demande de passeport ou carte d'identité, demande de renouvellement de permis de conduire ou certificat d'immatriculation.
- **Ministère de la Justice** : information sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, demande d'extrait du casier judiciaire.
- **MSA** : création de compte, consultation des paiements, déclarations et demandes en ligne.
- **Pôle Emploi** : inscription, actualisation, consultation des paiements.

France Services  
locaux de la Poste à Castelmoron-sur-Lot,  
05 53 76 00 59,  
castelmoron-sur-lot@france-services.gouv.fr



Maison d'accueil « Le lotus bleu »  
de Le Temple-sur-Lot  
Place des Templiers,  
47110 Le Temple-sur-Lot - 05 53 01 29 43  
ehpadlelotusbleu@orange.fr



Maison d'accueil « La Passarèla » de Coulx  
4 allées des Résistants  
47260 Coulx  
05 53 88 05 12  
Asso.paloma@fed47.admr.org

### ADMR Verteuil – Coulx

- **Service d'aide à domicile** avec 17 salariés, 11 bénévoles et **219 bénéficiaires sur un secteur s'activant de 33 communes**.

- **Service de portage de repas** : les repas sont élaborés par la **Maison de Retraite de Castelmoron-sur-Lot**. Le circuit de proximité et les produits locaux sont privilégiés. Le service de portage de repas livre environ **15 000 repas par an sur 2 tournées** (1 tournée sur le secteur de Tonneins, Laparade, Varès... et une tournée secteur Coulx, Granges-sur-Lot, Seyches...). Les **repas sont livrés tous les jours**, samedi, dimanche

et jours fériés compris, le matin en liaison chaude.

- **Service de transport** : accompagnement chez le médecin, le kiné ou un **rendez-vous à l'hôpital** ou encore pour aller **faire des courses** [ si des heures vous ont été accordées par votre caisse de retraite (AGIRC-ARCO, Sortir+, ...)]



« Véhicules servant au portage de repas »

ADMR Verteuil-Coulx  
211 rue Fernand Cantin, 47260 COULX, 05 53 88 27 80, 06 81 09 41 38,  
asso.verteuilcoulx@fed47.admr.org



# “ Développement —

Stéphanie ARNAUD-GRANET,  
Communauté de communes Lot-et-Tolzac, 05 53 84 58 42,  
direction@cclt.fr

## Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, un contrat au service des territoires !



Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : **le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**.

Le CRTE est signé pour **six ans** et illustre la généralisation d'un nouveau **mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales**. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales, renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. Avec la signature de ce contrat, **l'Etat s'engage à accompagner sur le long terme les collectivités territoriales dans l'après-crise, en prenant en considération les spécificités des territoires**.

Ces contrats doivent être signés à l'échelle d'un **bassin de vie**, ainsi les quatre intercommunalités de Bastides en Haut Agenais Périgord, de Fumel Vallée du Lot, du Grand Villenouvois et de Lot et Tolzac, ont fixé comme ambition **d'avancer ensemble**. Le CRTE a donc été signé par ces 4 intercommunalités et l'Etat en octobre 2021.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique doit être un **levier supplémentaire pour développer l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes**

**et des communes qui la composent**. Le CRTE se veut être la traduction d'un projet de territoire à l'échelle des 4 intercommunalités : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la **colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Un diagnostic du territoire (à l'échelle des 4 intercommunalités) a été réalisé et les acteurs locaux ont été mobilisés par le biais d'interviews, film de territoire et atelier de concertation citoyenne.

**En pratique, les projets portés par la Communauté de communes Lot-et-Tolzac dans le cadre du CRTE s'articulent autour de 3 orientations stratégiques :**

**Valoriser les atouts pour rendre le territoire attractif et durable** (projets en lien avec le tourisme, la transition écologique et l'économie circulaire)

**Consolider les services pour revitaliser le territoire** (projets en lien avec la jeunesse, le sport, la culture et la santé)

**Entreprendre pour redynamiser le territoire** (projets en lien avec le développement économique et la revitalisation des centre-bourgs)

Nous espérons vivement que cette contractualisation soit fructueuse et permette à nos collectivités de capter les financements potentiels.

## Santé, la structuration de l'offre de soins à Tombebœuf



“ Les locaux de la pharmacie et du cabinet médical de Tombebœuf

Depuis cette fin d'année 2021, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac est devenue propriétaire du bâtiment abritant la **pharmacie et le cabinet médical de Tombebœuf**. La Communauté de communes a décidé d'acquérir cet ensemble immobilier afin de  **pérenniser et renforcer l'offre de soins sur le nord du territoire intercommunal**.

En 2022, cet espace de santé va bénéficier de **travaux de rénovation** et un à deux **cabinets médicaux** supplémentaires seront réalisés.

De plus, en matière de santé, la CCLT participe à divers ateliers de travail avec les collectivités de la Vallée du Lot afin d'unir les forces et les moyens pour lutter contre la désertification médicale.

## Zone d'Activité de Gouneau - une zone propice à l'épanouissement des entreprises !

Nous vous en parlons régulièrement lors des différentes éditions, la **zone d'activités de Gouneau** à Le Temple-sur-Lot devient un terrain propice pour le **développement des entreprises !**

Nous comptons maintenant une **trentaine d'entreprises** installées ou en cours d'installation. Le village artisans et entreprises séduit également, les **ateliers** sont **tous loués** ainsi que les **bureaux**.

Entreprises du BTP, transport, artisanat d'art, plombier, électricien, maçonnerie, services funéraires, chapiste, paysagiste, charpentier, bureau d'études, sage-femme, activité de coaching... autant de professionnels qualifiés installés sur la zone d'activités !

Il reste encore **1.8 hectares à la vente** pouvant être découpés en différents lots suivant les besoins des chefs d'entreprises. Les terrains sont cédés à **9€ HT le m<sup>2</sup>**.

## L'aide au remplacement agricole

Depuis plusieurs années maintenant la Communauté de communes a noué un partenariat avec le Service Remplacement 47 pour participer financièrement au coût horaire du remplacement d'un agriculteur en cas de maladie ou accident.

Pour bénéficier de cet accompagnement, renseignements auprès du Service Remplacement 47 : 05 53 86 39 01

# “ Développement —

Etiennne SOUMET-DUTERTRE,  
Communauté de communes Lot-et-Tolzac,  
05 53 84 00 33 developpement@cclt.fr

## Appui aux entreprises !



“ Signature du CADET en présence du Président de la Région, des présidents des intercommunalités de la Vallée et du sous-préfet de Villeneuve sur Lot.

En fin d'année 2021, les Présidents des EPCI de la Vallée du Lot ont signé avec Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle Aquitaine, le CADET.

Le **Contrat néo-Aquitain de Développement de l'Emploi sur le Territoire (CADET)** est un dispositif spécifiquement dédié au développement économique. **Il permet de renforcer l'appui aux entreprises** Le CADET est un **dispositif expérimental d'ingénierie territoriale** et est mis en place sur un territoire en mutation, au moyen d'une convention entre la Région avec un ou plusieurs EPCI. Il contribue à la **redynamisation de l'emploi et de l'économie des territoires**. Sur une durée de 5 ans, la Région renforce son aide aux entreprises et aux salariés en reconversion ou en perte d'emploi. Le CADET permet de travailler au cas par cas

Clément LE DRESSAY,  
Chef de projet CADET, 06 03 19 66 72,  
clement.le-dressay@nouvelle-aquitaine.fr

sur **des territoires fragiles ou vulnérables** car écartés des réseaux de transport ou ayant subi un sinistre économique.

Lors de sa mise en place, un chef de projet, ingénieur territorial, s'installe sur le territoire pour y accélérer la redynamisation économique et sociale. Tourné d'abord vers les entreprises et leurs réseaux locaux, le chef de projet CADET intervient en lien avec l'ensemble des services spécialisés de la Région et des collectivités territoriales. Son action se porte sur **la transition, la création d'entreprise** et **l'attractivité du territoire**, en travaillant en bonne intelligence avec les Communautés de communes.

Sa mission est **de faire le lien entre les entreprises, les EPCI et la Région** Nouvelle Aquitaine. Il accompagne les entreprises dans leurs projets de création, transmission, développement... Il joue le rôle d'accélérateur de développement local, par la mobilisation au plus près des territoires des aides et subventions régionales, à destination principalement des entreprises et des porteurs de projets.

Pour notre territoire, le chef de projet CADET est **Clément Le DRESSAY**.

**Son bureau** est situé à **Castelmorenon-sur-Lot**, au Syndicat Mixte de la Vallée du Lot (**SMAVLOT**), situé au-dessus de la Mairie.

C'est une opportunité d'avoir un agent de la Région spécifiquement dédié à notre territoire, les entreprises du territoire peuvent le solliciter !

## Artisans et commerçants : aide à l'investissement

Par les services de proximité qu'elles apportent, **les entreprises** commerciales et artisanales en **zone rurale participent au maintien et à l'ancrage de la population sur le territoire**. Afin de soutenir et de participer au développement des petites et moyennes entreprises de son territoire, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a mis en place un régime d'aides à l'investissement.

**Sur présentation du dossier de candidature, la Communauté de communes peut attribuer 25% de subvention pour un montant de travaux allant de 6 000€ à 12 000€ hors taxes.**

Les entreprises doivent notamment justifier de 3 ans d'existence. Depuis 2019, la CCLT a accompagné une dizaine de commerçants et artisans.

### Les travaux éligibles :

- Investissements relatifs à la modernisation des locaux d'activité ;
- Investissements liés à l'amélioration de l'équipement professionnel ;
- Investissements de productivité ou d'attractivité ;
- Équipements d'occasion de moins de 3 ans ;
- Investissements de capacité ;
- Investissements de contrainte (mise aux normes, accessibilité, etc) ;
- Investissements d'embellissement et de rénovation (façades, enseignes, etc).

**Pour connaître le détail de ce régime d'aide et retirer le dossier de candidature :**

[www.lotetolzac.fr](http://www.lotetolzac.fr), rubrique développement économique

### Conditions pour bénéficier de l'aide de 4 000€ de la CCLT :

- Être installé sur une des 15 communes du territoire
- Être éligible à l'aide à l'installation du Département (aide forfaitaire pour les nouveaux installés)
- Adresser un courrier de demande d'aide à la CCLT accompagné de la notification d'attribution du Département
- Ne pas dépasser le plafond d'aides total dans le cadre des aides de minimis

## Les Jeunes agriculteurs

Depuis près de 24 ans la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a accompagné **142 installations agricoles dont 6 nouvelles en 2021 :**

- **Thomas MONTAGNE** à Le Temple-sur-Lot : arboriculture (prune), culture de céréales et élevage de moutons
- **Andrew CARR** à Labretonie : élevage ovin et porcin
- **Damien MONMAILLE** à Le Temple-sur-Lot : maraichage bio (multi-cultures)
- **Florence MACE** à Castelmorenon-sur-Lot : activités équestres
- **Thomas GERAUD** à Tombebœuf :

élevage (poulet et chèvres en label rouge), culture de betterave, prunes et tabac

- **Fabien MEYRAT** à Saint-Pastour : culture de céréales et arboricoles (prune)

Force est de constater que l'agriculture suscite encore des vocations sur notre territoire ! La **Communauté de communes est fière de soutenir les agriculteurs** dans leur projet d'installation.



# “ Développement —

## Les travaux avancent à La Base du Temple !

Après **2020**, année de l'obtention du label **Centre de Préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024** ; 2021, année qui marque le **début des travaux de rénovation et de construction** des nouveaux aménagements du Centre sportif « La Base » ; **l'année 2022 sera l'ouverture au public !**

### Le site s'ouvre et devient visible

La **nouvelle entrée du site** dégage une **large ouverture** sur la Base **depuis la route départementale 911**. Elle met en relation le site avec le bourg de Le Temple-sur-Lot et les équipements existants de l'autre côté de la route. **L'accès sera facilité et sécurisé par l'aménagement d'un rond-point** réalisé par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Côté route départementale, l'ouverture d'une partie de l'écran formé par le talus de terre et la haie de bambous offrira **des vues dégagées** aussi bien vers l'intérieur que depuis l'extérieur du site.

### Le nouveau pôle d'accueil :

**un bâtiment phare au centre du site** Implanté face à l'entrée de la Base, le nouveau bâtiment d'accueil sera **la vitrine du site**.

Cette nouvelle construction re-

groupe les fonctions essentielles :

- L'accueil et l'administration : Le rez-de-chaussée abrite un **hall d'entrée traversant** donnant sur la vallée du Lot. Le grand hall abritant l'accueil distribue le **salon, l'accès à l'espace forme et l'espace aquatique**, les **salles de sport** et les **locaux du personnel**.

- Le **centre de remise en forme** : Composé de la **piscine couverte**, la **piscine extérieure chauffée**, la **balnéothérapie** et les **salles de training, musculation, et récupération sportives** (cryothérapie, bains froids, hammam, sauna, canine de massages) ainsi que les **vestiaires-saunatoire**.

- **L'hébergement** : **56 lits** répartis sur 2 niveaux avec vues sur le Lot. Chaque étage comprend **14 chambres doubles**, un **foyer-salonsalle de réunion** et des **locaux de service**.

L'ensemble des locaux est aux **normes PMR** et adapté de façon à pouvoir **accueillir toutes équipes dont les handi-sports**.

### La salle Omnisport

Situé sur le terre-plein à l'ouest de la grande salle de basket, le bâtiment viendra conforter ce pôle dédié aux **sports collectifs en salle, hand-ball, basket-ball, volley-ball**



“ Début des travaux en février 2021



“ Avancement des travaux fin 2021

et futsal.

Le bâtiment est composé de la **halle abritant le terrain de jeu, de vestiaires, sanitaires et locaux de services**, mais aussi d'un **clubhouse à usage des équipes locales**.

Un **mur d'escalade de 12 m de haut et 10 m de large** sera installé sur la façade sud du bâtiment. A proximité **3 terrains de basket 3x3** seront réalisés.

La Base,

05 53 01 08 33, [contact@la-base.com](mailto:contact@la-base.com)

f : [labasetemplesurlot](https://www.facebook.com/labasetemplesurlot)

# “ Voirie —

## Roger PONSOLE, Responsable des services techniques part à la retraite !

Roger PONSOLE a laissé sa place à **Frédéric BESANCON** depuis fin décembre 2021

« A la suite de 26 ans de service public, au service des élus et des administrés, ma fonction m'a beaucoup appris. En effet, manager une équipe et servir au mieux l'intérêt public, m'aura beaucoup apporté.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes avec qui j'ai collaboré, élus et élus, collègues techniques et administratifs. »

Toute l'équipe de la Communauté de communes et les élus le remercient pour son **professionnalisme sans faille** et sa **bonne humeur**, toujours présente. Bon vent Roger !



“ Roger PONSOLE, ancien responsable des services techniques



“ Passation entre Roger PONSOLE et Frédéric BESANCON

### L'équipe des services techniques effectue :

- La collecte des **colonnes de tri** (ou PAV : Point d'Apport Volontaire)
- La collecte des **ordures ménagères**
- La gestion de la **déchetterie**
- La réfection de la **voirie communautaire**
- **L'assainissement** (curage des fossés)
- Le **fauchage et l'élagage** des abords des voies communautaires (280 km)
- L'**entretien** des véhicules et du matériel
- L'**entretien** et les réparations sur les bâtiments

En 2021, les services techniques ont remplacé deux tracteurs et deux épareuses.



“ Les deux tracteurs achetés par la Communauté de communes

Frédéric BESANCON,

Communauté de communes Lot-et-Tolzac, 06 70 10 33 94,  
[technique@cclt.fr](mailto:technique@cclt.fr)

## La taxe Gemapi instaurée pour 2022

**Compétence** de la Communauté de communes, la **lutte et la prévention contre les inondations** font l'objet d'une action qui repose sur la solidarité de toutes les communes. Tous les habitants devront donc s'acquitter de cet **impôt nouveau**, appliqué sur les diverses taxes déjà imposées.

Le phénomène récurrent des inondations qui sévit régulièrement sur la France et qui n'épargne pas la Communauté de communes Lot et Tolzac nécessite **des mesures d'entretien et de création d'ouvrages hydrauliques**. Mais comme tout, cela a un coût qui sera porté par la CCLT, compétente dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Notre Communauté de communes est à la fois **traversée par le Lot** qui est alimenté par différents affluents : la Nauze, le Camuzol, la Lède... Également le **Tolzac et le Tolzat** traversent notre territoire, ils sont eux, des affluents de la Garonne. De plus, la **Canaule** borde notre territoire en limite des com-

munes de Hautesvignes, Labretonie, Toutrès et Tombebœuf. **La CCLT est donc à la croisée de différents cours d'eau !**

La **taxe Gemapi** (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) est une taxe affectée : son produit ne peut **financer** que les **actions concourant à la mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations**. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations. Le prix de cette taxe locale est voté tous les ans pour l'année suivante.

La Communauté de communes a décidé de **transférer cette compétence** aux différents **syndicats de rivière** et verse une **contribution annuelle** leur permettant de réaliser les études, l'entretien et les travaux nécessaires. La contribution totale que la communauté de communes Lot et Tolzac devra

versée pour 2022 aux syndicats de rivière sera de 37 000 €. Les administrés du territoire se verront donc appliquer sur leur feuille de taxes foncières une colonne incluant la taxe GEMAPI.

La CCLT est **compétente depuis 2018** est **financé** depuis le début cette compétence via son **budget général**. Toutefois aujourd'hui le budget de notre intercommunalité ne peut plus supporter cette charge, c'est pourquoi cette taxe est mise en place.



“ Le Lot vu depuis Laparade



# Environnement

Etienne SOUMET DUTERTRE,  
Communauté de communes Lot-et-Tolzac,  
05 53 84 00 33 developpement@cclt.fr

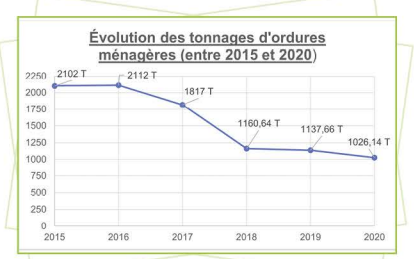
## Zoom sur le coût d'enfouissement de nos ordures ménagères

Entre 2020 et 2025, le coût de l'enfouissement en €/tonne augmentera pour passer de 97,02 à 163,78 €/tonne. En 2021, les ménages du territoire ont produit 1 026 tonnes d'ordures ménagères, soit un coût de 153 244 €

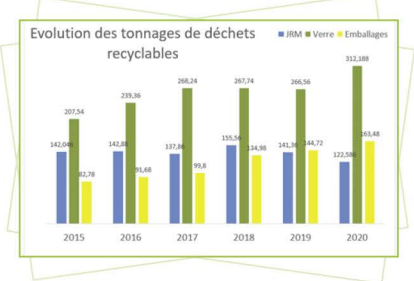
Coût de l'enfouissement des Ordures ménagères (de 2021 à 2025)	
Année	Coût de l'enfouissement
Année 2020	97,02 €/Tonne
Année 2021	135,78 €/Tonne
Année 2022	143,78 €/Tonne
Année 2023	150,78 €/Tonne (Prévision)
Année 2024	157,78 €/Tonne (Prévision)
Année 2025	163,78 €/Tonne (Prévision)

## Des efforts toujours payants

Les efforts de la population sur la diminution des ordures ménagères sont visibles. Depuis 2015, nous sommes passés de 2 112 tonnes à 1 026 tonnes par an d'ordures ménagères, soit une baisse de 51%.



Dans le même temps, les tonnages des recyclables ont augmenté de 38 % entre 2015 et 2020 :



Pour le papier, la baisse entre 2015 et 2020 est de 13,50% sur la CCLT, et de 25% au niveau national.

Concernant le verre, entre 2015 et 2020 l'augmentation était de 50% sur la CCLT, et de 10% au niveau national.

Et pour les emballages, la CCLT a connu une augmentation de 97% entre 2015 et 2020, alors que la hausse était de 15% au niveau national.

*Poursuivons nos efforts de tri !*

## Tri à la source des biodéchets

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a pour objectif de réduire fortement les quantités d'ordures ménagères enfouies. Le tri à la source des biodéchets est un axe choisi pour y arriver. Dans un sac d'ordures ménagères, on estime que 30 % du poids provient des biodéchets (reste de repas, épluchures...). Le compostage est la solution qui va permettre de transformer un déchet en ressource : le compost. Pour y parvenir, la CCLT souhaite doubler le nombre de composteurs vendus en 2022. Depuis 2014, nous avons équipé 1 247 ménages en composteur. Pour les administrés ne disposant pas d'espace pour installer un composteur individuel, des sites de compostage partagé vont être mis en place dans les villages. Depuis juin 2021, deux sites de compostage partagé sont déjà en fonctionnement sur la commune de Verteuil d'Agenais, les résultats y sont positifs.

## Mise en place de la tarification incitative

La Communauté de communes a fait le choix en 2021, de s'engager à mettre en place la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) sur les quatre à cinq prochaines années. Cette nouvelle tarification va concerner uniquement les ordures ménagères.

Le principe de cette nouvelle tarification incitative est d'encourager les gestes permettant de réduire les déchets enfouis et de limiter le coût de cet enfouissement.

Depuis plusieurs années, des solutions existent pour réduire les quantités de déchets que nous produisons : acheter des produits plus responsables (circuits courts chez les producteurs), réaliser correctement le tri sélectif, composter les biodéchets, et broyer ses déchets verts (nouveau en 2022).

Pour mettre en place la TEOMi d'ici 2024, la CCLT va réaliser en 2022 une enquête auprès de l'ensemble des administrés afin d'expliquer les changements à venir, mais aussi déterminer avec eux la taille des bacs pucés qui seront distribués en 2023.

Le succès espéré de l'ensemble de ces changements à venir repose sur une participation active des ménages. Cela nécessitera en temps voulu un long travail de pédagogie et de communication important que la Communauté de communes s'engage à réaliser.

# Environnement

## Mise en place d'un service de broyage des déchets verts



### Broyeur de déchet acheté par la Communauté de communes

En 2022, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac met en place un service de broyage des déchets à destination des administrés et des mairies.

Ce nouveau service vise à limiter les frais de transport à la plateforme de compostage de Monflanquin, mais aussi limiter le coût de traitements de ces déchets. Pour bénéficier du service, il faudra contacter la déchèterie pour réserver un créneau.

Les branchages broyés pourront alors être employés pour vos jardins (paillage).

L'opération est assurée par un agent de la CCLT en respectant les consignes de sécurité.

Les administrés pourront s'ils le souhaitent repartir avec le broyat, sinon le broyat sera stocké à la déchèterie.

## Ne pas déposer ses déchets dans les communes extérieures à la CCLT

Les communes extérieures à la CCLT ont constaté à plusieurs reprises le dépôt de déchet par certains administrés de notre collectivité sur leurs territoires. Cette pratique est interdite, les territoires autour de notre collectivité n'ont pas à subir le coût de gestion de nos déchets.

Les jours de collecte des ordures ménagères et les consignes de tri des déchets, sont disponibles en mairie, à la Communauté de communes et sur le site internet

<http://www.lotettolzac.fr>  
onglet « environnement »,  
rubrique « collecte des déchets ».

## Bilan de la mise en place de caméras de surveillance aux abords des colonnes de tri

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a choisi de mettre en place des caméras de surveillance afin de réduire la présence des dépôts sauvages au pied des colonnes de tri. L'objectif est d'éviter les mauvais gestes. Depuis la mise en place de caméras de surveillance dans le courant de l'année 2021, sur plusieurs points d'apport volontaire, nous avons constaté une



### Sacs de tri et composteurs disponibles à la CCLT

### Sacs de tri et composteurs vous attendent à la CCLT

Des sacs de pré-collecte vous attendent gratuitement et sur demande à la Communauté de communes. Les composteurs sont en vente dans les locaux de la CCLT et peuvent également être retirés à la déchèterie (mais le règlement s'effectue obligatoirement à la CCLT).

- 1 composteur 400 L = 10 €
- 1 composteur 600 L = 20 €

### baisse des dépôts sauvages.

Les personnes à l'origine des dépôts sauvages ont été repérées et rappelées à l'ordre ! Pour rappel ces « dépôts sauvages » sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

## L'extension des consignes de tri : c'est pour bientôt !

Durant l'année 2022, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac va préparer la mise en place de l'extension des consignes de tri pour les emballages. L'extension des consignes de tri sera effective pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pas avant ! En effet il faudra attendre la réalisation du nouveau centre de tri départemental à Damazan.

Les déchets acceptés dans les bacs jaunes en 2022



A PARTIR Du 1<sup>er</sup> JANVIER 2023

## La déchèterie

4946 Route de Miramont, Lieu-dit Teyssset,  
47380 Monclar,  
Tél. 05 53 79 48 04

Les horaires d'ouverture de la déchèterie sont les suivants :

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Le port du masque est obligatoire jusqu'à nouvel ordre pour accéder à la déchèterie



## Rappel des déchets accueillis :

• Verre	• Déchets verts : tonte de pelouse, produits de taille et d'élagages ou branchages de jardin (apports limités à 2,5 m <sup>3</sup> par administré par semaine)
• Journaux revues et magazines	• Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
• Emballages	• Piles, batteries usagées
• Cartons	• Huiles de vidange, huiles alimentaires
• Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	• Radiographies médicales usagées
• Ferraille	• Cartouches d'encre
• Bois	• Néons, ampoules
• Gravats et débris issus du bricolage familial	• Encombrants
• Déchets d'éléments d'ameublement (DAE)	• Textiles, linge et chaussures



## Un Office de Tourisme de qualité !

### Classement de l'Office de Tourisme

«Les Offices de Tourisme peuvent se faire classer. Il s'agit d'une démarche volontaire (article L.133-10-1 du code du tourisme). Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention. [...]».

Depuis 2015, l'Office de Tourisme Lot et Tolzac était classé catégorie III. D'une durée de 5 ans, le classement a cessé d'être effectif au 27 février 2020.

Ayant toujours à cœur de s'engager dans les différentes démarches qualité existantes (sourire du Lot & Garonne, Tourisme & Handicap, classement des hébergements touristiques), et soucieux de poursuivre la dynamique engagée, l'Office de Tourisme souhaitait voir reconduire ce classement, qui apporte avant tout à l'organisme classé la reconnaissance de la qualité de son travail par le réseau national et assure gage de qualité aux yeux de ses visiteurs comme le serait un hôtel clas-

sé vis-à-vis d'un hôtel sans étoiles.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, de nouvelles grilles de classement des Offices de Tourisme avec un nombre de critères allégé, entrent en vigueur et la catégorie III disparaît, l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac se voit donc contraint de déposer une nouvelle demande de classement, cette fois pour la catégorie II.

Grace à un dossier à l'argumentaire solide, valorisant la dynamique territoriale qui anime réellement le territoire ces dernières années, l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac s'est vu attribuer par la Préfecture le classement en catégorie II le 15 avril 2021 pour une durée de 5 ans.

### Tourisme & Handicap

L'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac est installé depuis 2014 à Le Temple-sur-Lot dans un bâtiment qui a été rénové et mis aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Dans un objectif de qualité et d'accueil, l'Office de Tourisme s'est alors engagé dans la démarche

Marion DEBET-LESPIAU,

Communauté de communes, 05 53 84 58 44, tourisme@lotettolzac.fr

Anaïs WOLFF,

Communauté de communes, 05 53 84 58 44, tourisme@ccclt.fr

### «Tourisme et Handicap».

En 2016, la marque nationale d'Etat «Tourisme & Handicap» a été attribuée à l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac pour une durée de 5 ans pour les 4 types de handicaps : auditif, mental, moteur et visuel.

Outre l'accessibilité physique des lieux et l'aménagement interne de l'Office de Tourisme (hauteur des présentoirs, boucle magnétique, document en braille), le cahier des charges de la marque exige la formation des agents d'accueil aux particularités de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Marion ayant suivi cette formation en 2016, Anaïs y a participé à son tour en septembre dernier.

Le dossier de l'Office de Tourisme pour le renouvellement de la Marque a donc été présenté à la commission territoriale cette année. La décision d'attribution a été accordée par la Direction Générale des Entreprises à l'Office de Tourisme le 28 octobre pour une nouvelle durée de 5 ans.

## Retour sur la Soirée «Découverte, échanges et rencontre» du Lot-et-Tolzac

L'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac organise chaque année en début de saison sur le territoire un temps d'échange et de rencontres, où l'équipe de l'Office de Tourisme et les prestataires touristiques peuvent se retrouver, échanger sur la saison à venir et partager leurs brochures et flyers.

Face au contexte tout à fait inédit, cette soirée n'avait pas pu avoir lieu en 2020.

Cette année, l'équipe de l'Office de Tourisme avait à cœur d'impulser de nouveau cette dynamique, et d'accompagner au mieux les prestataires touristiques dans cette nouvelle saison.

L'objectif de ce moment étant aussi de faire (re)découvrir le territoire aux participants, la «Soirée découverte, échanges et rencontres» s'est déroulée le mardi 25 mai à 18h au Château des Vallons à Verteuil d'Agenais, qui a ouvert à la visite après de nombreuses années de travaux !

Une trentaine de participants ont répondu présents pour ce bel événement, dans le respect des gestes barrières.

Ils ont été accueillis par M. STUYK, Président de l'Office de Tourisme, M. BLAY, Maire de Verteuil d'Agenais et M. ARBEAU du Château des Vallons.

Marion a ensuite présenté l'Office de Tourisme et ses actions, et Anaïs a dressé le bilan de la saison 2020.

La rencontre s'est poursuivie sur l'échange de documentations, préalablement préparé par Marion et Anaïs pour chaque prestataire, pour s'achever sur le traditionnel partage du verre de l'amitié offert par l'Office de Tourisme.



« Soirée « découverte, échanges et rencontre » du Lot-et-Tolzac au Château des Vallons »

## Un guide du Routard à l'échelle du Pays de la Vallée du Lot.

En 2021, les Offices de Tourisme de la Vallée du Lot (Cœur de Bastides, Fumel Vallée du Lot, Grand Villeneuve, Lot-et-Tolzac et le service tourisme de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas), piloté par le Syndicat Mixte de la Vallée du Lot (SMAVLOT) se sont rassemblés pour travailler avec les éditions Hachette à l'élaboration d'une édition spéciale du Guide du Routard !

Une fois la table des matières définie, les équipes locales ont accueilli les journalistes du Guide, venus tester les offres présélectionnées et rédiger leurs articles. Les Offices de Tourisme ont également été mis à contribution pour collecter des anecdotes, proposer des visuels d'illustration, le choix de la couverture, la relecture de la maquette ainsi que la recherche de sponsors, partenaires publicitaires.

A paraître au Printemps 2022, l'édition du Guide du Routard «le pays Vallée du Lot et des Bastides» sera éditée à 15 000 exemplaires.

Pour en savoir plus sur ces démarches :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/developpement-et-competitivite-du-secteur/offices-de-tourisme>  
<https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr>

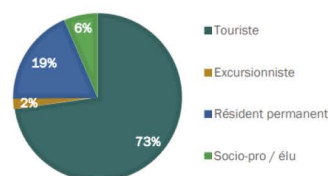
## Le bilan de saison 2021 de l'Office de Tourisme

- 159 jours d'ouverture : du 3 mai au 29 octobre
- 3 259 personnes accueillies à l'OT (3 021 en 2020 pour 116 jours d'ouverture)
- Tendances à la hausse de 8% par rapport à 2020
- Sur les ailes de saison : ↗ de 37 %
- Sur la haute saison : ↘ de 8%
- Principales provenances :

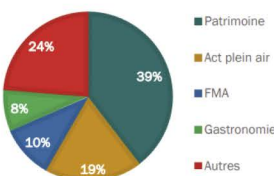


Région	Département	Pays (8% de visiteurs étrangers)
Nouvelle-Aquitaine 48%	Lot-et-Garonne 34%	Belgique 3%
Pays de la Loire 8%	Gironde 5%	Royaume-Uni 1%
Ile-de-France 8%	Loire-Atlantique 4%	Espagne 1%

### Typologie des visiteurs



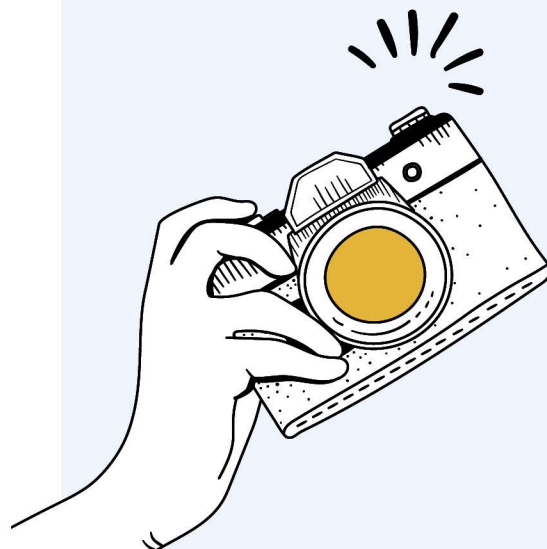
### Les principales demandes



## Partageons notre beau territoire en photos

Vous aimez votre territoire de vie et vous souhaitez le faire partager ?

Si vous souhaitez partager vos photos du territoire, vous pouvez les envoyer à [tourisme@ccclt.fr](mailto:tourisme@ccclt.fr), l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac repostera ainsi certaines photos sur ses réseaux sociaux !



## Le Château des Vallons de nouveau ouvert à la visite !



Bâtisse principale du Château des Vallons

Le Château des Vallons, situé au centre du village de Verteuil d'Agenais fait pleinement partie du paysage des coteaux, il surplombe la campagne lot-et-garon-

naise, offrant une vue remarquable sur les vallons.

En travaux depuis de nombreuses années, il est de nouveau ouvert à la visite depuis l'été 2021.

Vous pourrez donc (re)découvrir le charme de ses trois jardins : le jardin à la française, le jardin blanc et le cloître ; et des multiples pièces du château : la bâtisse principale abrite notamment la cuisine, les salles à manger et les chambres redécorées avec goût, et le pavillon abrite un salon de thé, des chambres et également une petite surprise au sous-sol.

Les visites se font sur réservation du mardi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Tarifs : Adulte : 10€ / Etudiant : 8€ / Enfant : 6€

Château des Vallons,

07 70 03 06 81, <https://www.chateau-des-vallons.com>



## Le Relais Petite Enfance (RPE)



La table à savon



Éveil musical avec Krystel et Maxime

Le Relais Assistantes Maternelles, Parents et Enfants (RAMPE) change de nom. En effet, le décret n°2021-1115 du 25/08/2021 indique que les RAM deviennent les **Relais Petite Enfance (RPE)**. Ils sont **des points de référence et sources d'information** pour les **parents** et les **professionnels** sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac propose des **matinées d'éveil** ouvertes aux assistantes maternelles agréées, aux gardes d'enfants à domicile et aux familles du territoire.

Ces matinées se déroulent à **Castelmoron-sur-Lot**, à **Verteuil d'Agenais** et à **Tombeboeuf**. Le planning de ces matinées est disponible au Relais Petite Enfance, sur le site Internet de la Communauté de communes ([www.lotet-tolzac.fr](http://www.lotet-tolzac.fr)) ainsi que dans toutes les mairies du territoire.

Pour des raisons d'organisation dues à la Covid 19, si vous souhaitez participer à ces matinées d'éveil, il est impératif de **s'inscrire auprès de la responsable du Relais**.

En 2021, Émilie REMBLIÈRE est venue une fois par mois animer une matinée d'éveil autour de

l'**éveil aux livres**, accompagnée de sa guitare et de sa boîte à livres. Krystel et Maxime sont également venus de septembre à décembre et nous ont captivés avec leurs **chants et leurs comptines**.

En novembre, le Relais Petite Enfance et la crèche de Castelmoron-sur-Lot ont organisé **3 ateliers destinés aux professionnelles** pour les familiariser avec la **communication gestuelle associée à la parole**. Début 2022, nous proposerons également aux familles **3 matinées pour découvrir ce mode de communication**.

Le 17 décembre, le **spectacle de Noël** a été joué dans les locaux du Relais Petite Enfance avec un effectif réduit pour des raisons sanitaires.

*Le RPE reste toujours à votre disposition pour vous accompagner :*

- Dans la **recherche d'un mode de garde** pour votre(vos) enfant(s),
- Dans les **démarches administratives** liées à l'embauche d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile,
- Dans la **fonction parentale**, au travers de soirées d'échanges et d'écoute ou des ateliers autour de la parentalité.

Chrystel TERES,  
Communauté de communes, 05 53 84 78 65  
ram@cclt.fr

Le centre de loisirs du Lot et Tolzac : un lieu de rencontre pour les jeunes de la Communauté de communes depuis 10 ans !



Il y a **10 ans déjà**, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a créé le centre de loisirs, pour accueillir les enfants du territoire. En 10 ans, nous avons vu grandir « **nos enfants** » qui sont pour certains les **animateurs d'aujourd'hui**, et qui accompagnent vos enfants, qui seront peut-être les **animateurs de demain**. C'est à travers cet état d'esprit que continue d'exister la structure, et qu'elle accueille tous les **mercredis et les vacances scolaires les jeunes de l'intercommunalité**.

Cet été fût l'occasion de retrouver les enfants sur scène dans une **retrospective de toutes ces années**. Les parents, dans le respect des règles sanitaires, ont pu faire un voyage dans le temps et redécouvrir toutes les **thématiques abordées depuis juillet 2011** : la musique, le jeu d'hier à aujourd'hui, le voyage... pour finir avec le thème de cette année 2021 « Les héros ».

Youcef CHERCHARI et Alexandra COTE,  
Centre de loisirs Lot-et-Tolzac, 05 53 41 45 24,  
contact.centreloisirs-lotetolzac@orange.fr



Repas, activité kayak et spectacle au Centre de loisirs



Depuis 10 ans, le centre de loisirs du Lot-et-Tolzac est avant tout un **lieu de rencontres, d'activités ludiques, de sorties fun pour les jeunes du territoire de 3 à 16 ans !** Entre activités manuelles, initiations sportives en tout genre, sorties aquatiques et équestres visite de sites naturels ou patrimoniaux, rencontres inter centres, grands jeux, séjours et mini-camps... le centre de loisirs permet à tous les enfants de s'y retrouver !

Depuis le 4 juillet 2011, l'**association « centre de loisirs laïque Casseneuil Pierre Mandis »** gère l'accueil collectif de mineurs. Ce **partenariat** mis en place entre la CCLT et l'association casseneuilloise a permis d'établir une réelle **continuité pédagogique**, et de favoriser **les relations de confiance** entre l'équipe pédagogique et les familles.

Le centre de loisirs est un **lieu de vie et d'accueil** pour tous, permettant la rencontre

du plus grand nombre, tout en gardant un « **esprit de famille** » que l'on peut ressentir dans tous les villages du territoire : entraide, bienveillance, convivialité sont au cœur de ce bout de Lot et Garonne.

Le centre de loisirs du Lot-et-Tolzac c'est une **grande famille**, qui s'agrandit un peu plus chaque année, alors imaginez la belle famille que nous serons ... dans 10 ans !

Toute l'équipe pédagogique vous souhaite une très belle année 2022, et vous dit à très vite au centre de loisirs !

*Horaires de permanence :*

- **lundi et mardi de 9h à 12h,**
- **mercredi de 8h à 18h**
- **du lundi au vendredi de 8h à 18h pendant les vacances scolaires**

*Horaires d'accueil des enfants :*

- **mercredi de 7h30 à 8h30,**
- **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires**

La crèche Le Nuage Rose : 2021, année de changements



La crèche a accueilli **42 enfants de 39 familles différentes**. Parmi les 42 enfants, 35 sont domiciliés sur la Communauté de communes Lot-et-Tolzac et les 7 autres enfants ont un parent qui travaille sur la CCLT.

Pendant cette année 2021, la structure a fonctionné presque normalement en appliquant la **réglementation en vigueur contre la covid 19**. Toutefois, la crèche a dû fermer une semaine en avril pendant le confinement, suivi d'une semaine en capacité réduite de 10 places réservées aux professions prioritaires.

Les **intervenants** de musique, peinture, lecture **sont revenus** pour le plus grand bonheur des enfants. Depuis novembre, Karina GRAHAM anime des **ateliers d'initiation à l'anglais** une fois tous les quinze jours afin de permettre aux enfants de se familiariser avec les sons de la langue anglaise, à travers des comptines, des histoires, des jeux...

Les 14 grands ont profité de la **sortie au chaudron magique** pour aller à la rencontre des animaux, donner les biberons aux chèvres et découvrir leur habitat.

Les **enfants scolarisés sur la commune de Castelmoron-sur-Lot**, accompagnés de Guylhaine se sont rendus à l'école maternelle pour **faire connaissance avec maîtresse**.

Afin de soutenir la **lutte contre le cancer du sein**, l'ensemble de l'équipe du « nuage rose » a porté un tee-shirt rose tous les lundis d'Octobre. L'équipe de la crèche s'engage à participer à la **marche pédestre d'octobre rose** à Castelmoron-sur-Lot en 2022 !

L'ensemble de l'**équipe** s'est formé à « **la communication gestuelle associée à la parole** » au mois de novembre.

Dès le début de l'année, la crèche va proposer aux familles qui le souhaitent des ateliers d'initiation à la communication gestuelle associée à la parole.



# Jeunesse

Le 19 juin 2021 s'est tenue une assemblée générale un peu exceptionnelle puisque marquée par le **départ à la retraite d'Odile PALACIN** après 39 ans de carrière au sein du Nuage ROSE et l'**accueil d'Aurore GORRIAS, nouvelle directrice.**

« C'est à partir de 2001 que j'ai commencé à travailler pour l'association, dans un premier temps à la crèche puis au centre de loisirs pour revenir à la crèche. Entre temps, je suis partie en formation pour obtenir mon diplôme d'Auxiliaire de puériculture et plus récemment mon diplôme d'Educatrice de Jeunes Enfants.

Mes trois enfants ont été accueillis à la crèche pour leur plus grand bonheur, et j'ai aussi été membre du bureau de l'association.

Voilà, la crèche et moi, c'est déjà une belle histoire où tout le reste est à écrire avec ma super équipe afin d'accueillir et accompagner les familles et répondre aux besoins des enfants en les accompagnant à grandir. »

La crèche le « Nuage Rose » compte sur vous en 2022 pour fêter ses 40 ans



« L'équipe de la crèche le Nuage rose »

**Aurore GORRIAS,**  
Crèche le Nuage Rose, 05 53 84 97 38,  
lenuagerose@wanadoo.fr

## Les animations jeunesse

Dans le cadre de sa **politique enfance-jeunesse** la Communauté de communes propose des **activités sportives et culturelles** aux enfants du territoire **âgés de 6 à 15 ans** pendant les périodes de **vacances scolaires.**

En 2021, pour des raisons sanitaires, ces activités ont été mises en sommeil. Elles **reprennent pour les vacances de février 2022.**

Pour cette reprise, nous avons souhaité travailler en partenariat avec les **associations sportives et culturelles** du territoire qui vont nous proposer des séances d'animation.

La palette des **activités proposées** sera large et variée : tir à l'arc,

tennis, golf, pêche, danse, activités manuelles et bien d'autres encore. Ces activités seront encadrées par **Matthieu ARCAS**, éducateur sportif diplômé BP JEPS et des **intervenants diplômés ou bénévoles des associations.**

La **participation sera de 2 € pour une séance de 2 heures, 4 € pour deux séances et 5 € pour 3 séances et plus.**

Le **planning** des activités sera **distribué** dans toutes les **écoles du territoire** avant chaque période de vacances scolaires. Vous pourrez également le consulter sur le site Internet de la CCLT.

## Les chantiers jeunes

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a organisé **trois semaines de chantiers jeunes** pour les adolescents âgés de **14 à 17 ans** pendant les **vacances d'été** et de la **Toussaint 2021.**

Les chantiers ont eu lieu à Montastruc et à Le Temple-sur-Lot. Les adolescents ont dû **poncer et peindre une vieille caravelle** à Le Temple-sur-lot et **creuser des tranchées et mettre en place l'arrosage des arbres fruitiers** rares de Montastruc.

24 adolescents ont participé aux chantiers jeunes durant l'année 2021.

Concernant l'**année 2022**, les chantiers auront lieu pendant les **vacances de Pâques, d'été** et de la **Toussaint.**

Les dossiers d'inscription seront mis à disposition dans les mairies, à la Communauté de communes et sur le site internet ainsi que sur le compte Instagram.



« Les jeunes en activité canoé à la Base du Temple et en plein chantier à Montastruc »

**Mathieu ARCAS,**  
Communauté de communes Lot-et-Tolzac, 06 45 59 12 83,  
jeunesse@cclt.fr  
jeunesse\_lot\_et\_tolz

## Aides financières pour le Bafa

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac souhaite encourager la prise d'autonomie et l'engagement des jeunes en attribuant **une aide financière de 150 € pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).**

### Pour qui ?

Tout jeune âgé de 17 à 20 ans, résidant sur le territoire de la Communauté de communes Lot et Tolzac.

Pour accéder au formulaire de demande d'aide financière et pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la CCLT

<https://www.lotetolzac.fr>,  
rubrique  
« Petite Enfance et Jeunesse ».

# Habitat et urbanisme

## Zoom sur la Commission « Aménagement de l'espace, urbanisme et habitat »



« Jean-Pierre SAGNETTE, Président de la Commission « Aménagement de l'espace, urbanisme et habitat » »

Nouvellement **créée en 2020**, la Commission « Aménagement de l'espace, urbanisme et habitat » prend la suite de l'ancienne Commission « Aménagement du territoire et cadre de vie » et permet de développer les **problématiques de l'urbanisme et de l'habitat au service de nos administrés.**

Pour l'**urbanisme**, l'arrivée de notre agent instructeur permet

aux administrés d'avoir un **contact local** et des **réponses rapides** sur leurs projets de construction, ayant ainsi un rôle facilitateur. Les dossiers d'urbanisme sur les 15 communes sont instruits sur la base d'un document commun : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Concernant l'**habitat**, tous les administrés peuvent **bénéficier de**

**renseignements et de conseils** de la plateforme de rénovation énergétique **France Rénov'**. Les personnes aux **revenus les plus modestes** pourront également prétendre à des **aides financières** dans leurs **projets de rénovation de l'habitat** dans le cadre de deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat qui se mettront en place en cours d'année 2022.

Jean-Pierre SAGNETTE

## Opérations Programmées d'Améliorations de l'Habitat

La Communauté de communes souhaite mener une **politique de l'Habitat** au service de ses administrés et **lance en 2022 deux opérations** permettant d'**aider financièrement les ménages modestes** pour leurs travaux d'**économie d'énergie, d'amélioration de l'habitat** ou encore de **maintien à domicile.**

Lancée entre **2012 et 2015**, la dernière opération avait permis à **80 ménages de bénéficier d'aides financières de l'ANAH** (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), du **Conseil Général** et de la **Communauté de communes.** Un réel succès de l'opération qui

a poussé **les élus à se réengager** dans ce type de dispositif pour les prochaines années à venir.

**Les propriétaires** (occupants et bailleurs) pourront donc **prendre contact directement avec l'opérateur** du dispositif pour avoir des renseignements sur les **aides possibles** et pour se faire **accompagner** dans ce projet de rénovation de l'Habitat.

L'opérateur n'étant pas encore connu, ses **coordonnées seront largement partagées sur le site internet de la Communauté de communes et dans les mairies du territoire.**

**Anaïs WOLFF,**  
Communauté de communes Lot-et-Tolzac, 05 53 79 00 41  
habitat@cclt.fr





# Habitat et urbanisme

Votre espace conseil France Rénov'



Vous avez un **projet de rénovation énergétique** de votre logement ? Vous souhaitez isoler des combles, changer des fenêtres, changer de mode de chauffage ou effectuer d'autres types de travaux pour améliorer la performance énergétique de votre habitat ?

Avant de vous lancer, contactez le conseiller France Rénov' de votre territoire et profitez gratuitement de ses conseils personnalisés pour mener à bien votre projet. France Rénov' c'est le service public de la rénovation de l'habitat : un service de référence, gratuit et indépendant

pour vous informer, vous conseiller, vous orienter et vous guider.

**Le rôle du conseiller France Rénov'**

- Aider à **clarifier le projet de rénovation** et à analyser les besoins
- Apporter des **solutions concrètes pour mieux maîtriser les consommations** (chauffage, isolation, éclairage, etc) et réduire les factures d'énergie
- Orienter vers des **solutions techniques adaptées** (recours aux énergies renouvelables) et les professionnels compétents pour les mettre en œuvre

- Informer sur les **financements disponibles** (aides financières) en fonction des travaux envisagés et de chaque situation
- Proposer, en fonction du projet, un **accompagnement personnalisé** en amont des travaux

Grâce à un conventionnement avec le CAUE 47 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne), les habitants du Lot-et-Tolzac peuvent bénéficier gratuitement de l'expertise des conseillers France Rénov' du CAUE 47.

Votre conseiller France Rénov' : *Alexandre Marestin*,  
05 53 48 46 72 - a.marestin@caue47.fr

## Grâce à « Petites Villes de demain », la CCLT se lance dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Le programme « **Petites villes de demain** » s'adresse aux **communes de moins de 20 000 habitants**, exerçant des fonctions de **centralités** et qui présentent des **signes de fragilité**. Il constitue un **outil de relance** au service des territoires et ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

**Castelmoron-sur-Lot, lauréate du dispositif**, et la **Communauté de communes Lot-et-Tolzac** ont signé la **convention** « Petites villes de demain » le 5 mai 2021, et doivent signer 18 mois plus tard une **convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**.

La Communauté de communes travaille donc à la **mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation**

**de Territoire (ORT) afin de dynamiser ses centres-bourgs.**

Nouvel outil créé par la loi Elan en 2018, l'ORT vise à favoriser la **revitalisation des centralités** au moyen d'un projet de territoire intercommunal englobant **plusieurs thématiques** (habitat, commerce, tourisme, mobilité, espaces publics, équipements et services). Elle se matérialise par une convention signée avec l'Etat, la Communauté de communes, les communes membres et des partenaires.

Une **étude stratégique de territoire, co-financée par le Département de Lot-et-Garonne et la Banque des Territoires**, est en cours sur la CCLT, elle devra donner des axes stratégiques et des fiches action qui viendront enrichir cette ORT.



*Anais WOLFF*,  
Communauté de communes Lot-et-Tolzac, 05 53 79 00 41  
habitat@cclt.fr

# Habitat et urbanisme

Nouveau service urbanisme à la Communauté de communes

Le service **Urbanisme est ouvert depuis avril 2021** et est en charge de l'**instruction des demandes** de permis de construire, déclarations préalables, et autres certificats d'urbanisme.

Les 15 communes du territoire sont gérées par le règlement du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** approuvé le 28 janvier 2020.

Un **guide indiquant les pièces constitutives** de votre dossier peut vous être communiqué sur demande.

Le particulier continuera à **déposer son dossier de demande d'autorisation d'urbanisme à la mairie concernée**. L'**instruction sera faite par la Communauté de communes** en fonction de la situation et du type de projet envisagé, et en respectant la réglementation du PLUi. **La décision sera signée par le maire** de la commune où se situe votre projet. En fonction de la décision rendue, le demandeur pourra réaliser son projet.

Toute autorisation de construire est susceptible de donner lieu **au paiement de la taxe d'aménagement** prévue aux articles L.331-1 à L.333-31 du code de l'urbanisme. Ces taxes sont déclenchées par la délivrance d'une autorisation de construire.



**Magalie RENAUD, nouvelle instructeur au service Urbanisme**



**Nouvelle recrue à la Communauté de communes depuis le mois d'avril 2021**, Magalie RENAUD, tonneinoise de souche, est **responsable du service urbanisme**. Elle arrive de la Maison de l'Etat à Nérac, où elle était instructeur des autorisations d'urbanisme depuis 2016.

Elle a commencé sa carrière en 1988 au service « Grands travaux » de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) à Chambéry (Savoie), et ayant la nostalgie du pays, s'est rapprochée en Tarn-et-Garonne en 1991 à la subdivision de l'équipement de Castelsarrasin où elle a pu intégrer un service urbanisme en tant qu'instructeur des autorisations d'urbanisme.

En 1996 elle a obtenu un poste d'instructeur des aides à l'amélioration de l'Habitat à la DDT à Agen et en 2002, elle était en poste à Marmande pour revenir à la réglementation de l'urbanisme.

**Son expérience et sa rigueur sont maintenant au service de la Communauté de communes pour renseigner tous les porteurs de projet.**

*Magalie RENAUD*,  
Communauté de communes, 09 74 08 02 32,  
urbanisme@cclt.fr



# Le trombinoscope

## Présentation des services administratifs et développements



**Stéphanie ARNAUD-GRANET**

Directrice Générale des Services



**Viviane FIGUIE**

Responsable comptable et financière, et gestion administrative du personnel



**Marion DEBET-LESPIAU**

Responsable tourisme



**Anaïs WOLFF**

Animatrice tourisme et habitat



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes



**Chrystel TERES**

Responsable RAMPE et coordinatrice jeunesse



**Laurie DASILVA FRANCISCO**

Accueil, secrétariat



**Etienne SOUMET-DUTERTRE**

Agent de développement (déchets et économie)



**Frédéric BESANCON**

Responsable des Services Techniques



**Mathieu ARCAS**

Animateur jeunes (agent mis à disposition ponctuellement par la commune de Le Temple-sur-Lot)



**Magalie RENAUD**

Responsable du service Urbanisme

## Les 7 astuces du tri sélectif !

**Que fait-on avec...**

- 6 BRIQUES DE LAIT? 1 rouleau de papier-toilette
- 9 BOUTEILLES EN PLASTIQUE TRANSPARENT? 1 tee-shirt
- 8 BOÎTES DE CONSERVE? 1 casserole
- 250 CANETTES? 1 cadre de vélo
- 1 TONNE DE VERRE? 2 138 bouteilles de 75 cl

**LES FAUX-AMIS DU PLASTIQUE**  
A mettre dans le conteneur ordures ménagères

- Ne laver pas vos emballages avant de les recycler !**  
Évitez de gaspiller de l'eau. Il suffit juste de bien vider votre boîte de conserve ou pot de confiture...
- Même les emballages gras vont dans le sac jaune !**  
Même gras, les bouteilles d'huiles en plastique et les flacons de mayonnaise sont recyclables.
- Pas la peine d'enlever les bouchons en plastiques avant de trier !**  
Les bouchons en plastique sont aussi recyclés si vous les laissez vissés sur la bouteille.
- N'imbriguez pas vos emballages !**  
Les emballages ne doivent pas être imbriqués entre eux. Car cela pose des problèmes une fois arrivé sur la chaîne de tri. Pour optimiser le volume de votre sac jaune, ayez le réflexe d'écraser ou de compacter vos emballages.
- Tous les plastiques ne vont pas dans le sac jaune !**  
Les pots et barquettes en plastique sont à mettre avec les ordures ménagères car ils sont aujourd'hui trop fin pour être recyclés !
- Ce logo ne signifie pas que l'emballage est recyclable !**  
Ce logo signifie que l'entreprise, qui fabrique cet emballage, participe financièrement à la collecte sélective.
- Une bouteille d'eau de javel vide peut se recycler !**  
Même si c'était de l'eau de javel, c'est un emballage alors je recycle !

Un doute, une question : 05.53.84.00.33

**Guide du Tri**

Communauté de communes du Lot et Tolzac  
Avenue de Courgran  
47200 Castelmoron sur Lot  
Tel : +33(0)5 53 84 00 48  
Email : contact@cc33.fr

**EMBALLAGES**

- Plastique** (Bien vidés) : En vrac, vidés et avec bouchon.
- Aérosol Métal** (Bien vidés) : Ne pas vider, à déposer dans le sac orange.
- Brique et cartonnette** (Bien vidés) : ( inutile de rincer ), avec bouchon.
- VERRE** (Bien vidés) : Bien vidés ( inutile de rincer ), sans bouchon ni capsule.
- PAPIER, JOURNAUX, MAGAZINES** (Sans plastique) : Sans plastique.

**ORDURES MÉNAGÈRES** (Dans des sacs fermés)

**COMPOSTAGE**

**C'EST À LA DÉCHÈTERIE !**